

Covid-19 (France) - Passe sanitaire : quelle surveillance redouter ?

mercredi 25 août 2021, par [La Quadrature Du Net](#) (Date de rédaction antérieure : 19 août 2021).

Les critiques du passe sanitaire dénoncent unanimement un « danger autoritaire ». Assez justement, la CNIL elle-même présente ce danger comme « le risque d'accoutumance et de banalisation de tels dispositifs attentatoires à la vie privée et de glissement, à l'avenir, et potentiellement pour d'autres considérations, vers une société où de tels contrôles deviendraient la norme et non l'exception » [1].

Sommaire

- [Contrôler pour exclure](#)
- [Passage à l'échelle technologi](#)
- [Une brique de plus à la \(...\)](#)
- [Contrôle permanent des corps](#)
- [Une accoutumance injustifiée](#)
- [Obligation de prouver la \(...\)](#)
- [Conclusion](#)

Il existe déjà de nombreux « dispositifs attentatoires à la vie privée » contre la généralisation desquels nous luttons depuis des années : écoutes téléphoniques, fichage, caméras, drones, géolocalisation, logiciels espions... **Pour comprendre et prévenir les dangers posés par le passe sanitaire, il faut le situer précisément au sein de cet écosystème.** Certains outils de surveillance sont plus ou moins faciles à déployer, à plus ou moins grande échelle, de façon plus ou moins visible et avec des conséquences très variables. En comprenant dans quel mouvement technologique et à partir de quels outils pré-existants le passe sanitaire s'est construit, nous espérons lutter plus efficacement contre la banalisation du type de surveillance qu'il permet.

Contrôler pour exclure

Pour prendre du recul, décrivons de façon générale l'action que permet de réaliser le passe sanitaire : **exclure de certains emplois, transports et lieux des personnes dont la situation diffère de certains critères fixés par l'État.**

Formulé ainsi, ce mode de régulation n'a rien de nouveau. C'est notamment de cette façon que l'État français traite les personnes étrangères : l'accès aux transports vers le territoire national, puis l'accès au séjour et à l'emploi sur le-dit territoire n'est permis que si la situation des personnes étrangères est conforme à des critères fixés par l'État (situation personnelle familiale et économique, pays d'origine, âge...). Le respect des critères est vérifié une première fois en amont puis **se traduit par la délivrance d'un titre : visa, cartes de séjour**, etc. Ensuite, la police n'a plus qu'à contrôler la possession de ces titres pour contrôler la situation des personnes, puis leur

ouvrir ou leur fermer les accès correspondants. En menaçant d'exclure du territoire ou de l'emploi les personnes ne disposant pas du bon titre, l'État déploie une lourde répression – les conséquences pour les personnes exclues sont particulièrement dissuasives.

Toutefois, **jusqu'à peu, ce type de répression avait d'importantes limitations pratiques** : les titres ne pouvaient être délivrés qu'avec un certain délai et à un certain coût, de nombreux policiers devaient être déployés pour les vérifier et certains policiers devaient même être spécifiquement formés pour en vérifier l'authenticité. Ces limitations expliquent sans doute en partie pourquoi ce type de répression s'est jusqu'ici centré sur des cas précis (tel que le contrôle des personnes étrangères) sans être systématiquement déployé pour gérer n'importe quelle situation que l'État souhaiterait réguler.

Le passe sanitaire est la traduction d'évolutions techniques qui pourraient supprimer ces anciennes limites et permettre à cette forme de répression de s'appliquer à l'ensemble de la population, pour une très large diversité de lieux et d'activités.

Passage à l'échelle technologique

Au cours de la dernière décennie, la majorité de la population française ([84%](#) en 2020) s'est équipée en smartphone muni d'un appareil photo et capable de lire des code-barres en 2D, tels que des codes QR. En parallèle, l'administration s'est largement appropriée les outils que sont le code-barre en 2D et la cryptographie afin de sécuriser les documents qu'elle délivre : avis d'imposition, carte d'identité électronique... Le code en 2D rend quasi-nul le coût et la vitesse d'écriture et de lecture d'informations sur un support papier ou numérique, et la cryptographie permet d'assurer l'intégrité et l'authenticité de ces informations (garantir qu'elles n'ont pas été modifiées et qu'elles ont été produites par l'autorité habilitée).

Si ces évolutions ne sont pas particulièrement impressionnantes en elles-même, leur concomitance rend aujourd'hui possible des choses impensables il y a encore quelques années. **Elle permet notamment de confier à des dizaines de milliers de personnes non-formées et non-payées par l'État (mais simplement munies d'un smartphone) la mission de contrôler l'ensemble de la population à l'entrée d'innombrables lieux publics**, et ce, à un coût extrêmement faible pour l'État puisque l'essentiel de l'infrastructure (les téléphones) a déjà été financée de manière privée par les personnes chargées du contrôle.

Désormais, et soudainement, l'État a les moyens matériels pour réguler l'espace public dans des proportions presque totales.

Une brique de plus à la Technopolice

La crise sanitaire a très certainement facilité ces évolutions, mais son rôle ne doit pas être exagéré. Cet emballement dramatique des pouvoirs de l'État s'inscrit dans **un mouvement d'ensemble déjà à l'œuvre depuis plusieurs années**, qui n'a pas attendu le coronavirus, et contre lequel nous luttons sous le nom de « Technopolice ». Il s'agit du déploiement de nouvelles technologies visant à transformer les villes en « safe cities » capables de **réguler l'ensemble de l'espace public**.

La Technopolice est l'expression d'évolutions technologiques qui, comme on l'a vu avec le cas du passe sanitaire, ont permis de rendre totales des formes de régulations qui, jusqu'alors, étaient plus ou moins ciblées. Prenons le cas emblématique des caméras : **jusqu'à peu, la police était**

matériellement limitée à une politique de vidéosurveillance ciblée. Elle ne pouvait exploiter les enregistrements vidéo que pour analyser quelques situations ciblées, à défaut de pouvoir mettre un agent derrière chaque caméra 24 heures sur 24. De même, l'identification d'une personne filmée demandait des efforts importants.

Ces limitations ont depuis volé en éclat. La reconnaissance faciale rend presque triviale l'identification des personnes filmées (voir [notre exposé](#)). L'analyse automatisée d'images permet de détecter en continu tous les événements définis comme « anormaux » : faire la manche, être trop statique, courir, former un grand groupe de personnes, dessiner sur un mur... (voir par exemple les projets imaginés [à Marseille](#) ou [à Valenciennes](#)). Plus besoin de placer un agent derrière chaque caméra pour avoir une vision totale. Qu'il s'agisse du passe sanitaire ou de l'analyse d'image automatisée, dans les deux cas, **la technologie a permis à des techniques ciblées de se transformer en outils de contrôle de masse de l'espace public.**

Contrôle permanent des corps

Ce parallèle nous permet d'apporter une précision importante : qu'il s'agisse du passe sanitaire ou de la détection automatique des comportements « anormaux », **ces systèmes ne nécessitent pas forcément un contrôle d'identité.** Le logiciel d'imagerie qui signale votre comportement « anormal » se moque bien de connaître votre nom. De même, en théorie, le passe sanitaire aussi pourrait fonctionner sans contenir votre nom – c'est d'ailleurs ce que prévoyait la loi initiale sur la sortie de crise ou, plus inquiétant, ce que [proposent](#) désormais certaines entreprises en se fondant non plus sur le nom mais le visage. Dans ces situations, tout ce qui compte pour l'État est de **diriger nos corps dans l'espace** afin de renvoyer aux marges celles et ceux qui – peu importe leurs noms – ne se conforment pas à ses exigences.

Ce contrôle des corps se fait en continu et à tous les niveaux. D'abord pour **détecter les corps** jugés « anormaux », que ce soit par leur comportement, leur apparence, leur visage, leur statut vaccinal, leur âge... Ensuite pour **contraindre les corps** et les exclure de la société, que ce soit par la force armée de la police ou par des interdictions d'entrée. Enfin pour **habiter les corps et les esprits** en nous faisant intérioriser les règles dictées par l'État et en poussant à l'auto-exclusion les personnes qui ne s'y soumettent pas. Tout cela à l'échelle de l'ensemble de la population.

Une accoutumance injustifiée

L'adoption massive du passe sanitaire relève d'une bataille culturelle menée par le gouvernement visant à habituer la population à se soumettre à ce contrôle de masse. Cette accoutumance permettrait à l'État de **poursuivre plus facilement sa conquête totale de l'espace public** telle qu'il l'a déjà entamée avec la Technopolice.

Pourtant, paradoxalement, dans son format actuel, **le passe sanitaire n'apparaît pas comme étant lui-même un outil de régulation très efficace.** Il semble difficile d'empêcher les médecins qui le souhaitent de fournir des passes à des personnes qui ne devraient pas en recevoir. Et, quand bien même les passes seraient attribués aux « bonnes personnes », en l'état celles-ci peuvent facilement les partager avec les « mauvaises personnes ». Certes, la police entend réaliser des contrôles d'identité pour lutter contre ces échanges mais, si l'efficacité du système repose au final sur des contrôles de police aléatoires, il n'était pas nécessaire de déployer des mécanismes de surveillance de masse pour aller au-delà ce qui se fait déjà en la matière, par exemple avec les ordonnances manuscrites délivrées par les médecins que la police peut vérifier en cas de soupçons.

Cela permettrait au moins de diminuer les risques d'accoutumance à un nouveau système de contrôle de masse.

Hélas, il semble plus sérieux d'envisager le scénario inverse : **l'inefficacité du passe sanitaire pourrait servir de prétexte pour le perfectionner**, notamment en permettant aux contrôleurs non-policiers de détecter les échanges de passe. Comme vu plus haut, certains [proposent déjà](#) un nouveau système affichant le visage des personnes contrôlées. Une telle évolution nous livrerait la version pleinement aboutie et efficace du système de contrôle de masse rêvé par la Technopolice – et la police n'aurait presque plus à travailler pour contrôler les passes.

Obligation de prouver la nécessité

Même dans son format le plus sophistiqué, **l'efficacité du passe sur le plan sanitaire resterait toujours à démontrer** – il demeure de nombreuses incertitudes, que ce soit sur la valeur des tests au bout de 72 heures, sur le taux de transmission même une fois vacciné, sur le cas des nouveaux variants, sur l'efficacité de la contrainte pour inciter la population à se faire vacciner, ou sur la durée de validité à retenir pour les tests de dépistage.

Au plan juridique et politique, et tel que nous l'avions [rappelé](#) pour StopCovid, l'État est soumis à une règle simple mais fondamentale : il a **l'obligation de prouver qu'une mesure causant des risques pour les libertés fondamentales est absolument nécessaire avant de la déployer**. Dans notre cas, non seulement le gouvernement n'a pas encore démontré l'efficacité du passe sanitaire mais, plus grave, il a refusé de déployer ou de tester l'efficacité de mesures alternatives qui ne causeraient aucun risque pour les libertés (telles que des campagnes de communication bienveillantes, transparentes et non-paternalistes pour inviter à se faire vacciner), ou des mesures complémentaires ambitieuses (tel que le déblocage de financements pour permettre le dédoublement des salles de classe et leur aération, ce que le gouvernement a tout bonnement [écarté](#)).

Conclusion

Résumons : le passe sanitaire illustre des évolutions technologiques qui permettent à un mode de répression ancien (la répression par l'exclusion, illustrée notamment par le contrôle des personnes étrangères) de passer d'une échelle relativement restreinte à une échelle presque totale, concernant l'ensemble de la population et de l'espace public, afin de renvoyer à ses marges les personnes qui ne se soumettent pas aux injonctions de l'État.

Si, aujourd'hui, ces injonctions ne sont que d'ordre sanitaire, il faut encore une fois redouter que ce genre d'outil, une fois banalisé, soit mis au service d'injonctions dépassant largement ce cadre. Cette crainte est d'autant plus pesante que ce processus a déjà commencé au sein de la Technopolice, qui esquisse d'ores et déjà un mode de régulation social fondé sur la détection et l'exclusion de toute personne considérée comme déviante ou comme ayant un comportement « anormal » aux yeux de l'État et des entreprises de sécurité qui définissent ensemble et de manière opaque les nouvelles normes de comportement en société.

Dernier rappel stratégique : si le gouvernement français se permet d'imposer de tels outils de détection et d'exclusion des personnes qu'il juge indésirables, c'est notamment car il peut reprendre à son compte, et redynamiser à son tour, les obsessions que l'extrême droite est parvenue à banaliser dans le débat public ces dernières années afin de traquer, de contrôler et d'exclure une

certaine partie de la population. La lutte contre les risques autoritaires du passe sanitaire serait vaine si elle ne s'accompagnait pas d'une lutte contre les idées d'extrême droite qui en ont été les prémices. **La lutte contre le passe sanitaire de doit pas se faire avec, mais contre l'extrême droite et ses obsessions, qu'elles soient dans la rue ou au gouvernement.**

La Quadrature Du Net

P.-S.

- Le blog de La Quadrature Du Net sur Mediapart 19 août 2021 :
<https://blogs.mediapart.fr/la-quadrature-du-net/blog/190821/passe-sanitaire-quelle-surveillance-redouter>
 - Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.
-

Notes

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915894>